

consacré spécialement à l'examen de la grande question du progrès dans ses rapports avec la tradition. Notre confrère a démontré avec une éloquente logique que tout progrès véritable doit s'appuyer sur la tradition pour obtenir la sanction de la justice et du droit.

Le même rapporteur a présenté l'analyse d'un mémoire de M. le docteur Payen sur *le Progrès scientifique*. Ce travail est une lumineuse exposition des découvertes merveilleuses opérées par la science moderne, à l'aide de la vapeur, du gaz, de l'électricité et de la chimie, heureux triomphe de l'intelligence, présage de conquêtes plus glorieuses encore, si l'homme sait les consacrer à la cause toujours féconde de la justice et de la civilisation.

M. Pezzani nous a également fait connaître une importante étude de M. Joseph Tempier, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, sur une des matières les plus graves de la jurisprudence : *La Reconvencion*. L'origine, la légitimité, les conditions et le mode d'exercice du droit auquel cette dénomination s'applique, sont clairement exposés dans cet ouvrage, au double point de vue des lois civiles et des lois canoniques. M. Pezzani est parvenu, dans son analyse, à vaincre heureusement les difficultés qui résultaient de la spécialité abstraite et souvent aride d'un pareil sujet.

M. Lambron de Lignin, président de la Société archéologique de la Touraine, est, nous a dit M. Pau! Saint-Olivé, un de ces travailleurs modestes qui, sans employer les fanfares de la réclame parisienne, réussissent à recueillir des matériaux précieux pour l'histoire de leur pays.— Sous ce titre: *Mélanges, joutes et tournois*,